



LOT-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2023-208

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DDFIP47 /

47-2023-11-27-00001 - Délégations générales et spéciales (7 pages) Page 3

47-2023-11-27-00003 - Subdélégation ordonnancement secondaire Mme
CHIARAMELLO - 11.2023 (2 pages) Page 11

Direction départementale des territoires / Maison de l'éducation routière

47-2023-11-27-00002 - arrêté préfectoral portant retrait d'agrément
d'exploitation d'un établissement chargé d'organiser des stages de
sensibilisation à la sécurité routière : STAGE PERMIS FRANCE (3 pages) Page 14

DDFIP47

47-2023-11-27-00001

Délégations générales et spéciales

Décision n° 2023-36

Agen, le 27 novembre 2023

Décision de délégation de signature de

la Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2022 portant nomination de Mme Caroline PERNOT administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne et fixant la date d'installation au 1^{er} juin 2022.

Vu le décret du 17 juillet 2023 intégrant Mme Caroline PERNOT administratrice générale des finances publiques , dans le corps des administrateurs de l'État.

DÉCIDE :

Article 1 : Sont exclus du champ des présentes délégations les actes qui relèvent **de ma seule compétence** :

- l'autorisation de recouvrement contentieux par voie de vente immobilière ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- l'assignation en justice des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;

Article 2 : De même, sont exclus du champ d'application de ces délégations, les actes et décisions relevant des domaines suivants qui font l'objet de délégations particulières :

- le domaine
- l'homologation des rôles,
- l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales,

- la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- la fonction d'ordonnateur secondaire
- la signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 3 : Délégation générale est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<p>M. Laurent Vidal ,Afipa, Chef du Pôle de la gestion publique,</p> <p>Mme Marine Trolliet ,Afipa, Cheffe du Pôle de la gestion fiscale,</p>	<p>Reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2.</p> <p>Mme Trolliet reçoit seule délégation pour signer les actes relatifs à l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales.</p>
<p>Mme Chantal Chiaramello, Afipa, Cheffe du Pôle du Pilotage et des Ressources,</p>	<p>Reçoit délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2 et de tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.</p>

Article 4 : Délégations spéciales relatives aux différentes matières et attributions sont données à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<p>Mme Chantal Chiaramello, Afipa, Cheffe du Pôle pilotage et ressources</p>	<p>Reçoit pouvoir pour homologuer les rôles conformément à l'arrêté préfectoral du 22/8/2023</p>

MISSIONS RATTACHÉES AU DDFiP

NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mission départementale Risques et Audit	
Mme Marie-Thérèse PONS Inspectrice principale des Finances publiques Responsable de la mission départementale risques et audit.	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la mission et du service.
Mme Maïté LAFITTE Inspectrice principale des Finances publiques	Reçoit délégation pour assurer la mise en œuvre du processus d'audit et notamment pour signer : <ul style="list-style-type: none"> - les rapports d'audits, les relances en cas d'absence de réponse des audités ; - les procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables, d'agents comptables et de régisseurs. Reçoit délégation pour signer tout document relatif à l'exercice des missions confiées par lettre de mission de la DDFiP.
M. Yannick BENOIT-WEBER Inspecteur des Finances publiques Responsable de la cellule qualité comptable	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la cellule qualité comptable, en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Marie-Thérèse PONS.
Action économique	
Mme Corinne BARTHELEMY Inspecteur des Finances publiques, service action économique CCSF/CDED	Reçoit délégation pour signer les documents relatifs aux opérations courantes du service.
Contrôle de gestion	
M. Manef KHIRI Inspecteur des Finances publiques, contrôle de gestion	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service .
CLPIE – SERVICE LOCAL DU DOMAINE	
Mme Delphine BALLIN Inspectrice des Finances publiques	Reçoit délégation pour signer tout document concernant la gestion courante du service.
<u>PÔLE « GESTION FISCALE »</u>	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Marine TROLLET Administratrice des Finances publiques adjointe Cheffe du pôle « gestion fiscale »	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du pôle dans la limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1 et 2) Reçoit délégation pour me représenter au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers, en qualité de déléguée, À ce titre, elle pourra : <ul style="list-style-type: none"> - siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers en qualité de vice-président, ou président en l'absence du préfet et de son délégué, - signer tout document lié à l'exercice de cette mission.

Chargé de missions	
M Laurent DI FRANCO Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Chargé de missions spécifiques	Reçoit délégation pour signer tout document relatif à l'exercice des missions confiées par lettre de mission de la DDFiP.
DIVISION ANIMATION, RECOUVREMENT ET FDL	
M. Philippe ROOS Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale Responsable de la division	Reçoit également la même délégation que Mme Marine TROLLIET au sein de la division animation, recouvrement et FDL à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement, d'absence ou de congés de l'intéressée, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers et dans la limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1 et 2) Reçoit délégation pour me représenter au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers, en qualité de représentant À ce titre, il pourra : - siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers et signer tout document lié à l'exercice de cette mission. Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de sa division .
SERVICE RECOUVREMENT FORCÉ DES IMPÔTS, PRODUITS LOCAUX ET AMENDES ET RNF	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
M. Yannick BENOIT-WEBER Inspecteur des Finances publiques Mme Marie Agathe DANNEEL Inspectrice des Finances publiques Mme Clémentine FOURNY Inspectrice des Finances publiques	Reçoivent délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service. S'agissant du recouvrement des RNF reçoivent délégations, sous réserve des restrictions suivantes : la signature des états de poursuites relatifs à l'activité du service exclut la signature des ventes mobilières et immobilières, et des assignations en redressement judiciaire et liquidation judiciaire. pour : - les déclarations de créance au passif des procédures collectives et des procédures de redressement personnel ; - les actes de poursuites pour les dossiers inférieurs à 5 000 € (limités aux SATD) ; - les mainlevées sur les actes de poursuites pour des dossiers inférieurs à 5 000 € (limités aux SATD) ; - les accusés de réception d'oppositions et les visas d'exploits d'huissiers; - les ANV sur les dossiers inférieurs à 1500 € - la gestion et suivi des dossiers de surendettement sur le Portail « Surendettement » volet « créancier » - les remises gracieuses de majorations et les frais de poursuite pour les dossiers inférieurs à 1 000 €.
M. Francis CARDOSO Inspecteur des Finances publiques Huissier des Finances publiques	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de son activité d'huissier .
SERVICE SFDL	
M. Stéphane LESPES Inspecteur des Finances publiques	Reçoit délégation pour signer tout document concernant la gestion courante du service dans la limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1 et 2)

DIVISION GESTION FISCALE, AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTRÔLE FISCAL

<p>M. Christophe DEIT Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques de classe normale Responsable de la division</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de sa division.</p> <p>Reçoit également la même délégation que Mme Marine TROLLIET, au sein de la division, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement, d'absence ou de congé de l'intéressé, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers et dans la limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1 et 2)</p> <p>Reçoit délégation pour me représenter au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers, en qualité de représentant À ce titre, il pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers et signer tout document lié à l'exercice de cette mission.
--	--

SERVICE GESTION ET ANIMATION DE LA FISCALITÉ (PART-PRO-FONCIER-FDL)

<p>Mme Gwenaëlle TISSANDIER Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Mme Catherine GEFFROY Inspectrice des finances publiques</p> <p>M. Philippe PAPON Inspecteur des finances publiques</p>	<p>Reçoivent délégation pour signer les accusés de réception, les courriers simples et les bordereaux de demande ou de transmission des pièces, relatifs à leurs missions .</p>
--	---

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES, CONTRÔLE FISCAL ET RESCRITS

<p>Mme Ghislaine SOUILLAC Inspectrice des Finances publiques</p> <p>M. Frédéric LECOSSOIS Inspecteur des Finances publiques</p> <p>M. Laurent LUCAS Contrôleur des Finances publiques</p>	<p>Reçoivent délégation pour signer les accusés de réception, les courriers simples et les bordereaux de demande ou de transmission des pièces, relatifs à leurs missions .</p>
<p>Mme Isabelle DERRICK Inspectrice des Finances publiques</p> <p>M. Hubert JEZEQUEL Inspecteur des Finances publiques</p>	<p>Reçoivent délégation pour signer les accusés de réception, les courriers simples et les bordereaux de demande ou de transmission des pièces, relatifs à leurs missions .</p>

PÔLE « GESTION PUBLIQUE »

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<p>M Laurent VIDAL Administrateur des Finances publiques adjoint Chef du pôle « gestion publique ».</p>	<p>Reçoit délégation pour me représenter au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers, en qualité de délégué. À ce titre, il pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers en qualité de vice-président, ou président en l'absence du préfet et de son délégué, - signer tout document lié à l'exercice de cette mission. <p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du pôle et délégation pour signer tout document comptable</p>

	relatif aux opérations courantes du service de Comptabilité et Dépôts et Services Financiers . dans la limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1et 2)
M Loïc JOLY Inspecteur Principal des Finances publiques Adjoint au chef de pôle « gestion publique ».	Reçoit également la même délégation que M Laurent Vidal, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement, d'absence ou de congé de l'intéressé, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers et dans la limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1 et 2)
SERVICE COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT, DÉPÔTS ET SERVICES FINANCIERS	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Anne-Marie CASTELNAU Inspectrice des Finances publiques Responsable du service	Reçoit délégation pour signer tout document comptable relatif aux opérations courantes du service de Comptabilité et Dépôts et Services Financiers : - l'émission d'ordres de paiement, de virements bancaires sur l'étranger, de chèques sur le Trésor, - les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements et à l'étranger, - les reçus de dépôt de valeurs, - les déclarations de recettes et de dépôts de fonds, - les ouvertures, les modifications et les clôtures de comptes, - les opérations relatives à la gestion des comptes DFT, - les bordereaux de prises de charge des amendes, - les balances mensuelles des régies de police - les décisions visant les demandes de remboursement partiel de la TIC.
Mme Angèle DANOS Contrôleuse principale des Finances publiques Mme Sylvie MAISON Contrôleuse des Finances publiques	Reçoivent délégation pour signer les bordereaux de dépôt de chèques et les états récapitulatifs remis aux services verbalisateurs dans le cadre de la procédure d'encaissement immédiat des amendes et par les polices municipales.
Mme Florence TERRAL Contrôleuse principale des Finances publiques Mme Sylvie VALLET Contrôleuse des Finances publiques	Reçoivent les mêmes pouvoirs que ceux délégués à Mme Anne-Marie CASTELNAU au sein du service DSF, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement ou d'absence de l'intéressée, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.
DIVISION SECTEUR PUBLIC LOCAL	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
M. Christophe DUTREUILH Inspecteur des Finances publiques M. Cyril BORNERIE Inspecteur des Finances publiques	Reçoivent délégation pour signer les documents relatifs aux opérations courantes du service en cas d'empêchement, d'absence ou de congés de M. Laurent VIDAL et M Loic JOLY .
PÔLE « PILOTAGE RESSOURCES »	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Chantal CHIARAMELLO Administratrice des Finances publiques adjointe,	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du Pôle dans la

Cheffe du pôle Pilotage Ressources	limite de la délégation générale (exclusions visées aux articles 1et 2)
DIVISION RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION PROFESSIONNELLE	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
M. Philippe GARREL Inspecteur des Finances publiques , service RH	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service et dans les limites prévues par l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 1/9/2023.
Mme Anaïs MONDOR Inspectrice des Finances publiques , service RH	Reçoit délégation pour signer tous documents relatifs aux opérations courantes du service.
Mme Chantal DELALBRE Inspectrice des Finances publiques service Formation Professionnelle	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service.
DIVISION BUDGET, LOGISTIQUE, IMMOBILIER, DÉLÉGUÉE SÉCURITÉ	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Béatrice CALDÉROLA Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe Responsable de la division	Reçoit délégation pour signer tous documents relatifs aux opérations courantes de la division dans les limites prévues par l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 1/9/ 2023.
SERVICE BUDGET LOGISTIQUE IMMOBILIER	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Amandine SALY Inspectrice des Finances publiques	Reçoivent délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service et dans les limites prévues par l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 1/9/2023. - les ordres de service concernant les menus travaux, - dans Chorus formulaires, la saisie et la validation des demandes d'achat et certification du service fait pour tout montant.
M. Franck PIANEGONDA Inspecteur des Finances publiques	
M. Sylvain PORTENART Mme Virginie VARIN M. Jean-Claude LOTIN Contrôleurs des Finances publiques	Reçoivent délégation dans Chorus formulaires pour la saisie et la validation des demandes d'achat et certification du service fait pour tout montant.
ASSISTANT DE PRÉVENTION	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Ghislaine ROMAGNOLI Inspecteur des Finances publiques	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service.

Article 5 : Cette décision prendra effet **au 27 novembre 2023**, elle annule et remplace toutes les précédentes délégations Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

**La directrice départementale des Finances Publiques
du Lot et Garonne**



Caroline PERNOT

DDFIP47

47-2023-11-27-00003

Subdélégation ordonnancement secondaire
Mme CHIARAMELLO - 11.2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE**
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Agen, le 27 novembre 2023

Décision n° 2023-37

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET POUVOIR ADJUDICATEUR

LA CHEFFE DU PÔLE PILOTAGE RESSOURCES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE

- Vu** le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de Préfet de Lot-et-Garonne à compter du 21 août 2023;
- Vu** l'arrêté du Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics du 17 mars 2023 portant détachement et affectation de Mme Chantal CHIARAMELLO, administratrice des finances publiques adjointe dans le Lot-et-Garonne ;
- Vu** l'arrêté de M. le Préfet de Lot-et-Garonne en date du 22 août 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Chantal CHIARAMELLO, administratrice des finances publiques adjointe dans le Lot-et-Garonne, cheffe du pôle « Pilotage Ressources » ;
- Vu** l'arrêté de M. le Préfet de Lot-et-Garonne en date du 22 août 2023, portant délégation de signature d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Chantal CHIARAMELLO, administratrice des finances publiques adjointe dans le Lot-et-Garonne, cheffe du pôle « Pilotage Ressources » ;

Décide :

Article 1 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programmes 156, 218, 348, 362, 723, 724)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal CHIARAMELLO, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du Lot et Garonne en date du 22 août 2023 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État, sera exercée par les subdélégués ci-dessous listés. Chacun des subdélégués exercera sa subdélégation, dans le respect de son domaine de compétences de son service ou sa division .

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la subdélégation
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Béatrice Calderola , inspecteur divisionnaire Responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier 	La signature du délégataire ou subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « <i>pour le préfet de Lot-et-Garonne et par délégation, le ...</i> » .
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Amandine SALY , Inspectrice des Finances publiques, Responsable du service budget et logistique à la division Budget, Logistique, Immobilier • M. Franck Pianegonda , Inspecteur des Finances publiques, Responsable du service Immobilier 	Subdélégation particulière limitée aux programmes 156 et 723 et plafonnée à 5 000 € par opération engagée. La signature du délégataire ou subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « <i>pour le préfet de Lot-et-Garonne et par délégation, le ...</i> » .
<ul style="list-style-type: none"> • M Philippe Garrel, inspecteur des finances publiques, Responsable du service RH 	La signature du délégataire ou subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « <i>pour le préfet de Lot-et-Garonne et par délégation, le ...</i> » .

Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Chantal CHIARAMELLO**, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du Lot et Garonne du 22 août 2023 en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur sera exercée par **Mme Béatrice CALDEROLA** inspecteur divisionnaire, Responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier ;

La signature du délégataire ou subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « *pour le préfet de Lot-et-Garonne et par délégation, le ...* » .

ARTICLE 2

La décision de subdélégation du 1^{er} septembre 2023 est abrogée .

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot et Garonne et la Directrice départementale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Lot et Garonne. Il prendra effet le 27 novembre 2023.

Chantal CHIARAMELLO



ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

Direction départementale des territoires

47-2023-11-27-00002

arrêté préfectoral portant retrait d'agrément
d'exploitation d'un établissement chargé
d'organiser des stages de sensibilisation à la
sécurité routière : STAGE PERMIS FRANCE



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Risques Sécurité
Unité Éducation et Sécurité Routières

Arrêté préfectoral n°
portant retrait d'agrément d'exploitation d'un établissement chargé d'organiser des stages
de sensibilisation à la sécurité routière

STAGE PERMIS FRANCE - AGEN
Agrément n° R 21 047 0001 0

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L212-1 à L212-5, L213-1 à L213-7, L223-6, R212-1 à R213-6, R223-5 à R223-9 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47 2023-08-22 00019 du 22 août 2023 donnant délégation de signature du Préfet à Monsieur Romain GUILLOT, directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2023-08-22-00034 du 22 août 2023 donnant subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2021-06-07-00003 du 7 juin 2021 portant agrément d'exploitation par Monsieur BOCOGNANO Anthony d'un établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière dont le siège social se situe 11 bis rue Saint-Ferréol 13001 Marseille ;

Vu la procédure contradictoire du 16 octobre 2023 adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur BOCOGNANO Anthony, exploitant du centre de sensibilisation à la sécurité routière « STAGE PERMIS FRANCE » l'informant qu'une mesure de retrait de l'agrément est engagée à son encontre ;

Considérant que Monsieur BOCOGNANO Anthony n'a pas formulé d'observations écrites ni orales suite à la procédure contradictoire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

Article 1^{er} : L'agrément R 21 047 0001 0 délivré par arrêté préfectoral du 7 juin 2021 susvisé est abrogé. L'établissement « STAGE PERMIS FRANCE » n'est plus habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans la salle de formation STIM'OTEL située 105 Bld Carnot sur la commune d'Agen.

Article 2 : Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée principale de l'établissement.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au bureau Éducation routière du service Risques Sécurité de la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément sauvegardés.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le maire d'Agen, le directeur départemental des territoires, le Commissariat de police d'Agen, le responsable de l'établissement STAGE PERMIS FRANCE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à l'exploitant. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Agen, le 27 NOV. 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Pour le Chef de Service Risques Sécurité,
Le Délégué à l'Education Routière


Christophe CARPY

Voies de recours

Dans les deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- **un recours gracieux**, adressé au préfet de Lot-et-Garonne, Cabinet, Service des sécurités, Bureau de la sécurité intérieure, place Verdun, 47920 Agen.
- **un recours hiérarchique**, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur- Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08.
- **un recours contentieux**, adressé au tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).